

~~~~~

# DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

## DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL GENERAL

~~~~~

Réunion du 8 juillet 2014

~~~~~

**AGRICULTURE, FORET, BOIS ET DEVELOPPEMENT RURAL**  
**Forêt**

**Réglementation des boisements sur la commune de Teilhet**

N° 4.25 du bordereau

**Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL**  
**Président du Conseil général**

Etaient présents :

*M. Jean-Yves GOUTTEBEL, M. Claude BOILON, M. Jacquié DOUARRE, Mme Dominique GIRON, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Bernard SAUVADE, M. Lionel GAY, Mme Mireille LACOMBE, M. Michel GIRARD, M. Bernard AUBY, M. Roland BLANCHET, Mme Dominique BOSSE, M. Maurice BATTUT, M. Gérard BETENFELD, M. Jean-Marc BOYER, M. Michel BRAVARD, Mme Dominique BRIAT, M. Luc CHAPUT, Mme Annie CHEVALDONNÉ, Mme Michelle CLEMENT, M. Jean-Luc COUPAT, M. Yves-Serge CROZE, Mme Caroline DALET, Mme Nadine DÉAT, M. Alain FAURE, M. Bernard FAVODON, M. Yves FOURNET-FAYARD, M. Claude GRAULIERE, Mme Patricia GUILHOT, M. Serge LESBRE, M. Bernard LESCURE, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Martine MALTERRE-PUYFOULHOUX, M. Maurice MESTRE, Mme Marie-Claude MILON, Mme Laurence MIOCHE, M. Daniel PEYNON, M. Jean PONSONNAILLE, M. Alexandre POURCHON, M. Luc TIXIER, Mme Bernadette TROQUET, Mme Florence VERDIER, M. André WILS.*

Absents ou excusés :

*Mme Pierrette DAFFIX-RAY, M. Gilles BATTUT, M. Olivier CHAMBON, M. Florent MONEYRON, Mme Michèle ANDRÉ, M. Alain BROCHET, M. Jean-Pierre BUCHE, M. Jean-Claude DAURAT, M. Laurent DUMAS, M. Alain ESCURE, M. Eric GOLD, Mme Christelle GROISNE, M. François MARION, M. Lionel MULLER, M. Bertrand PASCUTO, M. Christophe SERRE, M. Bernard VEISSIÈRE, M. Jean-Claude ZICOLA.*

**Agissant** conformément à la délégation de compétence qui lui a été donnée par le Conseil général, lors de sa réunion du 13 avril 2011, en application des dispositions de l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.126-1, L.126-2 et R.126-1 à R.126-11 du code rural relatifs aux interdictions et à la réglementation des semis et plantations d'essences forestières,

**Vu** la délibération n° 8.03 du Conseil général en date du 24 octobre 2006 permettant de réglementer les boisements dans le département du Puy-de-Dôme,

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil général en date du 18 juin 2012 constituant une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sur les communes de Menat, Teilhet et Youx,

**Vu** le projet de réglementation des boisements élaboré par la Commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 20 septembre 2013,

**Vu** les pièces de l'enquête publique ouverte du 4 novembre au 4 décembre 2013,

**Vu** le rapport de M. Jean-Pierre Hébard, Commissaire-Enquêteur,

**Vu** l'avis du Conseil municipal de Teilhet en date du 13 février 2014,

**Vu** l'absence de réponse de la Communauté de communes du Pays de Menat,

**Vu** l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 14 avril 2014,

Vu l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière en date du 31 mars 2014,

Vu la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil général pour toute décision, en cours d'année, concernant l'affectation des crédits votés au budget départemental,

## LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

### EXPOSÉ

A la demande du Conseil municipal de Teilhet, le Conseil général a établi une nouvelle réglementation des boisements sur cette commune.

Le projet de réglementation des boisements a été soumis à une enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2013. Aucune observation liée au projet de réglementation des boisements n'a été déposée lors de cette enquête.

La Chambre d'Agriculture, le CRPF et la commune de Teilhet ont émis un avis favorable sur le projet de réglementation des boisements de Teilhet.

**Sur** proposition du Vice-Président délégué du Conseil général en charge de l'agriculture, de la forêt, de la filière bois et du développement rural,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

## LA COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL GÉNÉRAL,

### DECIDE

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

**- de rendre applicable** la nouvelle réglementation des boisements sur la commune de Teilhet conformément aux plans et aux nouvelles dispositions exposées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 063-226300010-20140708-9784A478BD00-DE le 24/07/2014  
Publication le 24/07/2014  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Clermont-Ferrand, le  
P/le Président du Conseil général,  
Signé : Jean-Claude FOURNIER

**Par délégation du Président,  
le Vice-Président du Conseil général,**

**Jean-Claude FOURNIER**

**ANNEXE****RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR LA COMMUNE DE TEILHET**

-----

**Vu pour être annexé à la délibération de la Commission permanente  
du Conseil général du 8 juillet 2014,**

**Par délégation du Président,  
le Vice-Président du Conseil général,**

**Jean-Claude FOURNIER**